

LES TRAVAILLEURS ET LES TRAVAILLEUSES DEVRAIENT AVOIR L'ASSURANCE QU'ILS SERONT PROTÉGÉS LORSQU'ILS SE RENDENT AU TRAVAIL.

Les travailleurs/euses et leurs syndicats sont en première ligne de la lutte contre le cancer et les produits chimiques mortels sur le lieu de travail. Les syndicats intensifient leurs campagnes d'organisation, documentent des cas, rassemblent des preuves et introduisent des actions en justice afin d'empêcher les entreprises de tuer leurs travailleurs/euses. Bien que des réglementations soient promues aux niveaux national et international, les chaînes d'approvisionnement de plusieurs milliards de dollars continuent de masquer l'utilisation de produits chimiques cancérigènes, tandis que les entreprises rejettent toute responsabilité. Il s'agit d'une lutte mondiale contre la cupidité des entreprises.

La CSI et les Fédérations syndicales internationales sont unies pour exiger l'élimination des cancers liés au travail. Les syndicats font campagne contre l'utilisation de l'amiante depuis des décennies et aujourd'hui quelque 60 pays ont appliqué une interdiction totale de l'amiante à l'échelle nationale. La dernière interdiction de l'amiante, très importante, est celle mise en place au Canada en octobre 2018. Toutefois, trop nombreux sont les pays qui sont toujours aux mains des groupes de pression des entreprises de producteurs et d'exportateurs. De nombreux citoyens doivent vivre exposés au risque de développer un cancer lié à l'amiante à leur domicile ou sur leur lieu de travail où les bâtiments contiennent cette substance mortelle.

Trop nombreuses sont les grandes entreprises mondiales qui rejettent toute responsabilité, même lorsque leurs lieux de travail causent la mort de leurs employé(e)s. Samsung est un bon exemple. Plus de 118 décès sont dus à des produits chimiques utilisés dans la fabrication de semi-conducteurs rien qu'en Corée. Les cas de maladies représentent plus du double de ce chiffre. Cette entreprise, comme d'autres, a dépensé des millions pour mener des recherches universitaires et réunir des témoignages afin de se soustraire à ses responsabilités. Elle a lancé des politiques antisyndicales agressives empêchant les travailleurs/euses de s'organiser contre ce mépris cavalier à l'égard de la vie.

La CSI exige de la transparence. Les travailleurs/euses ont le droit de connaître les risques pour leur santé. Les gouvernements ont la responsabilité de réglementer en vue de garantir la transparence

et d'effectuer des tests, outre la supervision des inspecteurs du travail disposant d'un pouvoir de contrôle et de sanction. Les travailleurs et les travailleuses devraient avoir l'assurance qu'ils seront protégés lorsqu'ils se rendent au travail. Les syndicats se mobilisent en lançant une campagne pour zéro cancer au travail. Nous proposons des plans d'action concrets pour garantir zéro cancer sur les lieux de travail, notamment des recommandations à l'intention des gouvernements, ainsi que des entreprises et des employeurs.

- » Le cancer est en hausse – 18,1 millions de nouveaux cas et 9,6 millions de décès dus au cancer en 2018.
- » Les cancers liés au travail représentent au moins 8 % de tous les cancers dans le monde.
- » Vingt-neuf pour cent des décès liés au travail sont dus aux cancers.
- » Moins de 1 % des 200 000 produits chimiques utilisés sur le lieu de travail fournissent des informations adéquates sur la santé humaine.
- » Cent vingt-cinq millions de personnes sont exposées à l'amiante; en l'absence de mesures urgentes, plus de 300 000 décès pourraient être provoqués chaque année.